

**Contact**  
 DPC  
 Patrimoine naturel  
 Bruno Campanella  
 T + 32 (0)2 432 83 45  
 bcampanella@urban.brussels

Mme Vandemboucke  
 Rue de Chantilly, 13  
 1170 Bruxelles

Notre réf. / Onze ref AR 1943 / 2311-0150  
 Votre réf. / Uw ref.

Concerne / Betreft Suivi de l'état sanitaire d'un châtaignier inscrit sur la liste de sauvegarde sis avenue d'Orbaix, 24  
 Annexe / Bijlagen à 1180 Bruxelles  
 Bruxelles / Brussel 24/02/2022

Madame,

Suite à la visite d'un de nos agents, en date du 22.02.2022, voici l'avis de la DPC en ce qui concerne l'état sanitaire de l'arbre et les mesures de gestion à entreprendre.

Le châtaignier poursuit malheureusement son dépérissement, observé en 2013 et confirmé en 2016. En 5 ans, une partie du houppier a été taillée pour prévenir la chute de bois mort, mais les branches basses, qui présentaient encore des accroissements de 20 cm en 2016, sont aujourd'hui en grande parties sèches également (photos ci-dessous).



L'armillaire (*Armillaria mellea*) observée en 2016 poursuit donc son œuvre ce qui explique la dégradation de l'écorce au pied de l'arbre sur environ 2/3 du tour.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de poursuivre la taille du bois mort déjà entamée. Les extrémités mortes ainsi que deux branches de moyenne section, également totalement mortes, peuvent être retirées dans leur intégralité pour éviter une chute spontanée. Les branches montrant des signes de dépérissement peuvent également être réduites, mais avec parcimonie pour préserver au maximum le feuillage de l'arbre. Dans le même ordre d'idées, les rejets formés par l'arbre seront préservés car ils sont autant d'opportunités pour l'arbre de reformer une couronne à l'avenir. Ces interventions peuvent être considérées comme faisant partie de l'entretien normal de votre arbre.

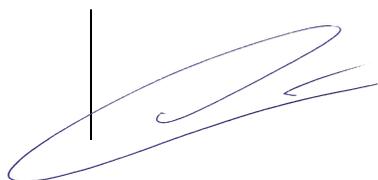
L'élagage des arbres remarquables doit être confié à des professionnels respectant les bonnes pratiques de la discipline et la vie de l'arbre sur lequel ils interviennent. Vous pourrez trouver des contacts sur les sites internet des deux associations professionnelles suivantes : [www.bomenbeterbeheren.be](http://www.bomenbeterbeheren.be) ou [www.arboresco.eu](http://www.arboresco.eu) Les membres de ces associations signent une charte impliquant le respect de l'arbre. Nous restons à votre disposition, une fois l'élagueur choisi, pour voir sur place avec lui le détail des travaux à réaliser.

De son côté, la DPC va commander une expertise sanitaire complète de l'arbre. Il est donc important que la taille du bois mort soit documentée par un reportage photo pour que l'expert puisse avoir une vue correcte de l'évolution de l'état de l'arbre. L'objectif principal de cette expertise sera de déterminer si l'arbre est peut être maintenu, en tout ou en partie, sur base d'une mesure de stabilité et en tenant compte de la vigueur des rejets et jeunes branches observées sur le tronc. L'accroissement du tronc, de presque 2cm/an depuis 2016, montre que ce châtaignier dispose encore d'un potentiel de réaction intéressant.

En fonction des résultats de l'étude, de nouvelles interventions seront définies, dont certaines pourraient nécessiter la demande d'un permis d'urbanisme.

En vous remerciant de votre participation à la préservation du patrimoine arboré bruxellois, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Thierry WAUTERS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by several loops and a final flourish.

Directeur